

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE COMPLEMENT A LA
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 ATTRIBUEE A
L'ASSOCIATION «VIVRE JEUNE A JAUSIERS».**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le plan « *J'apprends à nager* » mis en place par le gouvernement afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment pour les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés ;

CONSIDERANT le souhait de l'association « Vivre Jeune à Jausiers » de répondre à cet appel à projet ;

CONSIDERANT la seule éligibilité à ce dispositif des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

CONSIDERANT la candidature à l'appel à projet de la CCVUSP pour le compte de l'association « *Vivre Jeune à Jausiers* » ;

CONSIDERANT l'obtention d'un financement de **1 750 €** pour la mise en œuvre de ce dispositif ;

CONSIDERANT la nécessité de reverser cette somme perçue par la CCVUSP à l'association qui a pris en charge la dépense d'un montant total de **2 360 €** ;

VU sa compétence « *politique enfance jeunesse* » ;

VU sa délibération n°2019 /48 du 26 mars 2019 portant notamment attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 à l'association « Vivre Jeune à Jausiers » d'un montant de **83 326 €** ;

VU le projet d'avenant n°3 qui lui est présenté ;

- **ACCEPTÉ** de reverser le montant de **1 750 €** à l'association « Vivre jeune à Jausiers » correspondant à la subvention perçue en 2019 par la CCVUSP au titre du *dispositif «j'apprends à nager»* ;
- **AUTORISE** la présidente à signer l'**avenant n°3** à intervenir avec l'association portant le montant de la subvention 2019 à **85 076 €** ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus dans la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2019 de la CCVUSP à l'article 6574 en dépenses et à l'article 7478 en recettes, adoptée au cours de cette même séance ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.